



NÉGOCIATION COLLECTIVE : LE CHEMIN À PARCOURIR

Il semble que les négociations ne se terminent jamais. Soit nous négocions, soit nous surveillons la convention collective jusqu'à la prochaine ronde de négociations, ce qui approche à grands pas, même si nous avons une petite pause.

Nous avons commencé à nous attaquer au problème des briseurs de grève. Fait tout aussi important, nous faisons face à plusieurs défis que nous devons garder à l'esprit pour la prochaine ronde de négociations. Il y a tout d'abord la possibilité d'un nouveau gouvernement avec des élections qui pourraient être déclenchées à tout moment, puis le recours croissant à l'apprentissage automatique ou à l'intelligence artificielle et son effet sur notre main-d'œuvre.



Afin de relever ces défis et de nous préparer à négocier dans un tel contexte, nous devons présenter des demandes qui définissent ces forces externes et proposent de protéger nos membres contre celles-ci.

Le SEI a depuis longtemps mis en œuvre ce que nous appelons un « processus continu de collecte des revendications contractuelles ». C'est-à-dire que nous recevons continuellement des demandes de sections locales de partout au pays à examiner lors de la prochaine ronde de négociations. C'est vraiment l'occasion pour vous de mettre de l'avant les problèmes que vous avez remarqués ou les problèmes en milieu de travail qui, selon vous, peuvent être réglés par le processus de négociation.

Afin de faciliter ce processus, vous devrez vous adresser à l'Exécutif de votre section locale (<https://www.ute-sei.org/fr/a-propos/sections-locales>), qui pourra remplir un formulaire à envoyer au bureau national. Nous les ajoutons continuellement à une série de revendications qui seront examinées par le comité de négociation à mesure que nous nous rapprocherons de l'avis de négocier.

Nous croyons que ce processus est très important parce que c'est vous, la ou le membre, qui êtes plongé dans le travail au quotidien. Vous connaissez les obstacles auxquels vous faites face, comme les dispositions de congé ou les questions de conciliation travail-famille.

Une fois que le comité de négociation a examiné les demandes présentées, nous préparons l'ensemble des revendications qui formeront la base de nos négociations. Bien sûr, ce ne sont pas toutes les demandes qui font l'objet de négociations, mais nous essayons d'intégrer celles qui sont nombreuses ou semblables et qui

(Suite à la page 2)

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

parlent des préoccupations communes en milieu de travail.

Profitez de l'occasion pour participer au processus. Nous estimons qu'il est très important d'avoir des demandes provenant des travailleuses et travailleurs, plutôt que d'avoir quelques personnes qui déterminent ce qui est important pour nos membres. Nous recevons aussi des demandes de la part de nos agentes et agents des relations de travail du SEI, qui peuvent témoigner des griefs déposés et de la façon dont on pourrait régler ces situations. Ils voient un large éventail de problèmes mis de l'avant et ce qu'il faut pour les régler.

N'hésitez pas à communiquer avec votre Exécutif et à leur faire part de toute idée que vous pourriez avoir pour améliorer nos conditions de travail pour l'avenir.

En toute solidarité,

Adam Jackson,
2^e vice-président, responsable de la négociation collective

CAMPAGNE DE CHARITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL 2023 DE L'ARC

Encore une fois cette année, l'Agence du revenu du Canada (ARC) tient cet automne sa Campagne de charité en milieu de travail. Le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) soutient à nouveau cette campagne sans réserve.

J'ai participé au lancement de la Campagne de charité 2023 avec de hauts dirigeants de l'Agence et les officies nationaux du SEI continueront de faire la promotion de la campagne tout au long de l'automne. Les Vice-présidents régionaux du SEI feront de même avec leurs homologues régionaux de l'ARC et j'encourage fortement nos sections locales à y participer également.

Nous encourageons encore une fois nos membres à être généreux en continuant de contribuer à des œuvres de bienfaisance de leur choix. Vous pouvez faire un don par l'intermédiaire de la Campagne de charité 2023 de l'ARC ou directement à Centraide ou à l'œuvre de bienfaisance de choix du SEI, soit l'International Children's Awareness Canada (ICA) (voir ci-dessous). Ensemble, continuons de faire une différence dans la vie de ceux et celles qui en ont besoin! Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, prière de communiquer avec l'un des membres de votre exécutif local.

INTERNATIONAL CHILDREN'S AWARENESS (ICA) CANADA

International Children's Awareness (ICA) Canada est un petit organisme sans but lucratif, qui se consacre au développement à long terme des pays dans le besoin. À tout moment, ICA a plusieurs projets en voie d'achèvement et tente d'obtenir du financement pour entreprendre d'autres projets. Les projets d'ICA aident les petites collectivités et les familles des nations en voie de développement.

ICA est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada (no d'enregistrement 887858660RR0001). L'organisme est constitué entièrement de bénévoles, ce qui signifie que la totalité des dons est affectée aux projets et non pas aux salaires ou aux frais d'administration.

Nous demandons à nos membres d'appuyer cet organisme méritoire en faisant leurs dons directement à ICA Canada ou dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail 2023 de l'ARC.

Je vous remercie infiniment pour votre grande générosité!

En toute solidarité,

Marc Brière
Président national

MESSAGE DU PRÉSIDENT NATIONAL

Consoeurs, confrères et ami(e)s,

L'automne s'approche et j'espère que vous en avez profité pour prendre un congé bien mérité du travail afin de passer du temps de qualité avec vos êtres chers. Ces moments privilégiés de détente, de joie et de repos sont très importants, autant pour votre bien-être physique que mental.

Beaucoup d'événements importants se sont produits depuis le début de l'année 2023. Tout d'abord, nous avons annoncé au début janvier la tenue de votes de grève. Puis, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé en février comment la nouvelle directive concernant la présence sur place serait déployée dans un modèle de travail hybride. Cette directive impose à la majorité de nos membres de se présenter au travail sur place quarante pourcent (40%) du temps.



Au début avril, les votes de grève ont pris fin. Le résultat fut que vous nous avez donné un mandat de grève très fort alors que plus de 92% des membres ayant participé au processus ont voté en faveur du mandat de grève. Bien que les négociations entre les parties aient repris brièvement, ce fut loin d'être suffisant pour éviter le recours à la grève. L'intransigeance démontrée par l'ARC et le Conseil du Trésor ne nous a pas laissé d'autre choix. Le soir du 18 avril, le président national de l'AFPC a annoncé qu'il n'y avait pas d'entente et que la grève générale illimitée commencerait dès le lendemain. Dès le départ, vous vous êtes présentés en grand nombre sur les lignes de piquetage et avez démontré un soutien à votre équipe de négociation et une solidarité tout simplement incroyable. Nos sections locales ont aussi répondu à l'appel de façon exceptionnelle et ont déployé tous les efforts nécessaires afin de mettre en place des lignes de piquetage à travers tout le pays.



Le 23 avril, le Conseil exécutif du SEI a voté d'offrir à nos membres, pour la première fois dans l'histoire de notre syndicat, un supplément d'indemnité de grève d'un montant de cinquante (50) dollars par jour de grève. Le paiement de ce montant supplémentaire est entré en vigueur le lundi 24 avril et ce jusqu'à la fin de la grève le mercredi 3 mai. Le coût total de ces montants supplémentaires pour le SEI est d'environ onze (11) millions de dollars.

(Suite à la page 4)

Du 1^{er} au 3 mai, notre équipe de négociation et vous, nos membres, vous êtes retrouvés seuls face à l'ARC et au Conseil du Trésor puisque les autres équipes de négociation de l'AFPC ont conclu des ententes de principe dimanche le 30 avril. Cela nous a rendu la tâche encore plus difficile. Le lundi 1^{er} mai fut assurément l'une des journées les plus pénibles de ma carrière au sein de notre syndicat et en tant qu'employé du gouvernement fédéral et je sais que ce fut la même chose pour tous nos membres et représentants syndicaux. La route vers une entente fut très difficile et parsemée d'embûches.

Je tiens à vous dire que je suis **EXTRÊMEMENT** fier de vous, nos membres, de notre équipe de négociation et de tous nos représentants syndicaux. Vous vous êtes battus avec force et détermination afin d'obtenir un nouveau contrat de travail juste et équitable.

Les votes de ratification sur l'entente de principe se sont tenus du 24 mai au 16 juin et 88 % des membres qui ont voté se sont prononcés en faveur de la ratification de l'entente. La nouvelle convention collective a été signée le 27 juin. Elle s'applique du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2025, inclusivement. L'ARC dispose d'un maximum de 180 jours à compter du 27 juin pour mettre en œuvre les dispositions monétaires de la convention collective. Jusqu'à présent, le rajustement des taux de rémunération et le versement des salaires rétroactifs ont été effectués. Nous attendons toujours une confirmation de l'employeur quant au paiement du montant forfaitaire de 2 500\$. Toutes les autres dispositions de la convention collective sont entrées en vigueur à compter de la date de signature. Nous continuons d'effectuer des suivis réguliers auprès de l'Agence afin de nous assurer que l'employeur respecte les échéances prévues au contrat.

Le déroulement de la grève a apporté son lot de défis logistiques en tous genres pour l'AFPC et ses Éléments. Il y a eu plusieurs ratés et retards et nos sections locales ont dû s'occuper de tâches qui n'étaient pas les leurs. Je sais que plusieurs de nos membres et de nos représentants syndicaux se sont sentis abandonnés par l'AFPC. Un premier post-mortem d'après-grève a eu lieu en juin 2023 au Conseil national d'administration (CNA) de l'AFPC sur lequel je siége au nom du SEI et de ses membres. Lors de cette rencontre, j'ai fait part au Président national de l'AFPC et aux autres membres du CNA de ces sentiments et états d'âmes de nos troupes. J'ai longuement énuméré une liste de tous les problèmes auxquels nos membres et nos sections locales ont dû faire face. J'ai fait part très clairement de notre mécontentement et du besoin de tenir d'autres rencontres de post-mortem dans un proche avenir.

Il est très important de réaliser que la seule et unique raison pour laquelle nous avons obtenu un nouveau contrat de travail comportant des augmentations de salaire et des améliorations à vos conditions de travail est que nous avons fait la grève. Il est malheureux que nous ayons été forcés par le gouvernement de recourir à cet ultime recours mais force est de constater que sans cela nous serions toujours en train d'attendre. Cela ne devrait pas être la norme de devoir patienter trois (3) ou même quatre (4) ans après l'expiration d'un contrat pour en obtenir un nouveau.



Le comportement du Conseil du Trésor, qui a empêché l'ARC de pleinement négocier avec notre équipe de négos depuis plus d'un an et demi et même pendant la grève, me répugne au plus haut point. Il est plus que jamais évident que le changement, apporté au printemps 2012 par le gouvernement conservateur de Stephen Harper à la Loi sur l'ARC, empêche notre unité de négociation de pouvoir négocier librement et de façon indépendante avec l'Agence. Pour le bien-être futur de nos membres et pour pouvoir vraiment profiter de notre droit à la négociation collective reconnu par la Charte des droits et libertés, il est impératif pour nous de mettre de l'avant au cours des prochains mois une campagne d'action politique musclée afin d'exiger qu'un nouveau changement soit apporté à la Loi sur l'ARC pour abroger ou modifier l'article 58 qui donne

le pouvoir au Président du Conseil du Trésor de dicter l'allure de nos négociations. Nous aurons besoin de votre soutien sans réserve lors de cette campagne. Vous devrez absolument vous impliquer auprès de votre député fédéral et d'autres élus. Nous devons tout mettre en œuvre pour que cette campagne se déroule avant la tenue des prochaines élections fédérales qui sont prévues pour 2025. Nous vous communiquerons

plus de renseignements à ce sujet avant la fin de l'année.

De plus, le SEI entamera des discussions avec l'AFPC afin de nous permettre dans le futur de négocier de façon plus indépendante et distincte des autres unités de négociation de l'Alliance.

Nous sommes également conscients que l'ARC s'oriente vers l'utilisation d'une intelligence artificielle améliorée et que cela pourrait servir à attaquer certaines dispositions en matière de sécurité d'emploi ainsi que la qualité et la satisfaction des emplois de certains de nos membres. Nous entamerons bientôt des discussions avec l'employeur à ce sujet et nous avons la ferme intention de nous opposer à toute initiative de l'ARC qui irait en ce sens, c'est-à-dire où il y aurait des pertes d'emplois et de possibilités d'avancement, et où les emplois pourraient être marginalisés.

Au cours des derniers mois, d'autres dossiers ont aussi retenu notre attention. Au début juillet, nous avons déposé une plainte de pratique déloyale de travail contre l'ARC à la suite de sa décision de mettre fin prématurément ou de ne pas renouveler les contrats d'un grand nombre de nos membres travaillant dans les centres d'appels et nommés pour une période déterminée peu après la fin de la grève et pour avoir omis de nous divulguer cette information alors que nous étions à la table des négociations.

Suite à la lettre d'entente conclue au cours de la dernière ronde de négociation, le SEI et l'ARC ont établi le Comité de consultation conjoint sur la Directive sur les régimes de travail virtuel. La première réunion du comité s'est tenue le 7 septembre. Entre-temps, la Directive sur les régimes de travail virtuel demeure en vigueur.

L'autre dossier de grande importance que nous suivons de très près est l'accumulation de problèmes que beaucoup de nos membres rencontrent depuis que le Conseil du Trésor a transféré le contrat du Régime de soins de santé de la fonction publique de Sun Life à Canada Vie. Nous savons que plusieurs d'entre vous ont eu de la difficulté à vous inscrire au régime ou à vous connecter à votre compte, en plus de subir de longs délais dans le traitement de vos demandes de remboursement. De plus, il est encore trop souvent impossible de joindre le service à la clientèle de l'assureur. Cette situation est carrément inacceptable et nous avons soulevé cet enjeu auprès de l'AFPC afin qu'elle continue à mettre de la pression sur le Conseil du Trésor. De plus, j'ai dénoncé publiquement ce cafouillage inexcusable. Nous continuerons de mettre de la pression afin que la situation s'améliore rapidement. Je vous encourage fortement à communiquer avec votre député fédéral à ce sujet et de faire entendre votre colère.

En terminant, je tiens à vous souligner que notre syndicat a tenu son dernier Congrès triennal au mois d'août dernier. Lors du congrès, les délégués ont débattu de plusieurs résolutions et ont établi certaines des orientations futures de notre syndicat en plus d'adopter un budget pour le prochain cycle. À nouveau, les délégués m'ont renouvelé leur confiance en me réélisant en tant que Président national du SEI pour un mandat de trois (3) ans. J'en suis très honoré et je tiens ici à les remercier chaleureusement pour leur soutien continu et je veux absolument saisir cette occasion pour remercier tous nos représentants syndicaux pour leur implication et leur grand dévouement auprès de nos membres. Je tiens aussi à souhaiter le meilleur des succès à tous les autres officiers qui furent élus lors du congrès et je leur promets qu'ils/elles pourront compter sur mon soutien tout au long de leur mandat.

Je suis enthousiaste à l'idée de continuer à travailler en étroite collaboration avec les officiers du Conseil exécutif ainsi qu'avec nos sections locales afin de défendre farouchement vos intérêts. Je m'engage à nouveau à vous servir au meilleur de mes connaissances et à ne ménager aucun effort pour atteindre nos objectifs. Nous devons certainement affronter de nouveaux défis mais je suis confiant qu'ensemble nous pourrons y faire face avec succès.

Je vous remercie pour votre soutien continu envers votre syndicat et je vous invite à communiquer avec l'un ou l'autre des représentants syndicaux de votre section locale si vous avez un problème ou un questionnement car ils/elles sont là pour vous venir en aide.

Je vous remercie sincèrement pour tout le bon travail que vous continuez à effectuer et pour votre dévouement exemplaire envers la population du Canada.

En toute solidarité,
Marc Brière
Président national

ACCÈS NON AUTORISÉS « LE BESOIN DE SAVOIR »

Le syndicat rappelle constamment à ses membres de faire preuve de jugement lorsqu'il s'agit d'accéder à des renseignements sur les contribuables. La règle de base est simple : si un dossier n'est pas dans votre inventaire, s'il s'agit d'une personne que vous connaissez, d'un collègue, d'un ami ou d'une personne à laquelle vous vous intéressez, **N'ACCÉDEZ PAS À CES RENSEIGNEMENTS. Vous vous ferez prendre et en subirez les conséquences.** Les systèmes de l'ARC sont devenus tellement avancés sur le plan technologique qu'un « signal d'alerte » est immédiatement déclenché lorsqu'une personne accède à des renseignements qui n'ont aucun lien direct avec son travail. Cela peut prendre quelques jours ou quelques semaines, mais au bout du compte, on vous demandera d'expliquer la raison de vos agissements.

Malheureusement, ces mises en garde sont trop souvent ignorées par les employé-e-s., peu importe qu'ils ou elles soient nouveaux ou chevronnés. Les conséquences peuvent être lourdes, et peuvent aller d'une suspension d'au moins cinq jours jusqu'au congédiement. Pensez simplement que le chèque de paie que vous recevez aux deux semaines pourrait être divisé par deux, ce qui correspondrait à la pénalité financière minimale. Vous pourriez même ne plus recevoir aucun revenu. Vous devez vous demander si le jeu en vaut la chandelle. La réponse est probablement NON.



La surveillance que le système permet d'effectuer va bien au-delà du simple suivi des accès au système et de la détermination des besoins liés au travail; elle permet également de suivre les frappes de clavier. Cela a peut-être toujours été le cas, mais il y a une tendance troublante, peut-être à ses débuts, qui est suivie par l'ARC. Nous savons tous que les employé-e-s commettent parfois des erreurs en saisissant des renseignements de façon incorrecte. Ce genre d'erreur arrive et habituellement, l'employé-e se contente de faire un espacement arrière ou de supprimer l'entrée afin de saisir les bons renseignements. On pourrait penser qu'il s'agit de simples erreurs commises en toute innocence. Malheureusement, dans certains cas, l'employé-e a fait l'objet de mesures disciplinaires pour un « accès non autorisé » alors qu'aucun accès n'a réellement eu lieu. Pour être clair, l'employé-e **n'a jamais** frappé la touche Entrée, et la façon dont l'employeur pourrait définir cela comme un accès non autorisé est par conséquent mystérieuse.

Cette discipline peut sembler très sévère, et nous voulons simplement signaler à nos membres qu'ils doivent faire preuve de prudence. Nous informons toujours les membres que s'ils ont entré quelque chose par erreur, ils devraient alors aviser leur superviseur dans les plus brefs délais. En agissant ainsi, ils pourraient atténuer toute mesure disciplinaire possible. Imaginons qu'une personne vient de saisir une information incorrectement, mais qu'elle ne l'a pas entrée, doit-elle alors en informer son chef d'équipe? C'est une question intéressante.

Au fur et à mesure que ces questions passeront par les divers paliers de la procédure de règlement des griefs, nous saurons plus précisément si c'est l'approche que l'ARC continuera d'adopter ou si c'est le bon sens qui finira par prévaloir.

Le Comité des communications

PROMOTIONS ET RÉMUNÉRATION

Un membre qui a la possibilité d'occuper un poste supérieur à son poste d'attache pendant une période importante aura reçu des augmentations salariales au cours de sa période d'affectation intérimaire, conformément à la convention collective. Un problème peut survenir lorsque le membre se voit offrir un poste de durée indéterminée à ce niveau intérimaire ou à un niveau supérieur.

La Directive sur les conditions d'emploi exige que, lorsqu'un membre reçoit une promotion¹ pendant qu'il

(Suite à la page 7)

occupe un poste intérimaire, son taux de rémunération soit calculé en fonction de son poste *d'attache*, et non du taux de rémunération qu'il touchait dans son poste intérimaire. Cela peut faire en sorte qu'un membre ne reçoive aucune augmentation de son taux de rémunération ou, dans certains cas, une *réduction* de ce dernier.

De nombreux membres ont été consternés de découvrir ce fait seulement à la réception de leur première paie complète dans le poste permanent. Même si le taux de rémunération n'est pas inférieur, mais qu'il demeure inchangé, le membre prendra du retard par rapport à ses collègues qui occupent des postes intérimaires au même niveau, puisque la date d'augmentation d'échelon de rémunération correspond au nouveau poste.

Certains gestionnaires, reconnaissant le résultat injuste, ont pris des mesures pour le membre en ajustant la date de nomination du poste ou d'autres mesures pour veiller à ce que le membre reçoive un taux de rémunération équitable. C'est toutefois l'exception plutôt que la règle. Le membre peut être forcé d'accepter la situation comme un compromis pour un poste permanent à un niveau supérieur.

¹ Une promotion est définie comme une nomination à un poste dont le taux de rémunération maximal est supérieur au taux de rémunération maximal du poste d'attache immédiatement avant la promotion, d'au moins le montant de l'échelon le plus bas du poste auquel le membre est nommé.

Exemple :

Un membre qui occupe un poste SP 04 au premier échelon occupe un poste SP 05 pendant un an à compter de janvier 2021. Il a reçu une rémunération d'intérim et une augmentation d'échelon au niveau SP 05 après une année d'intérim dans le poste.

Premier échelon du poste SP 04 : 58 948 \$, taux de rémunération de départ

Premier échelon du poste SP 05 : 63 801 \$

Deuxième échelon du poste SP 05 : 65 718 \$

Augmentation de salaire minimale pour la nomination intérimaire : 65 718 \$ - 63 801 \$ = 1 917 \$

Le membre est rémunéré au premier échelon pour le poste SP 05 : 63 801 \$

En juin 2022, le membre a réussi un processus et un poste permanent SP 05 lui a été offert. Le membre, qui touchait auparavant 68 869 \$ (après avoir occupé le poste pendant plus de 52 semaines), prévoit qu'il touchera au moins ce montant, peut-être la rémunération de l'échelon suivant, qui est de 70 934 \$.

Toutefois, comme la Directive sur les conditions d'emploi exige que le nouveau taux de rémunération soit calculé en fonction du poste d'attache du membre, le taux de rémunération est en fait :

Deuxième échelon du poste SP 04 : 63 626 \$

Augmentation de salaire minimale : 1 917 \$

Nouveau taux minimal pour le poste SP 05 : 65 543 \$

Deuxième échelon du poste SP 05 : Le nouveau taux de rémunération est de 68 869 \$.

Non seulement il n'y a pas d'augmentation de son taux de rémunération, mais la date d'augmentation d'échelon a été reportée à la date de la nomination permanente, de sorte que le membre devra attendre une année complète pour l'augmentation suivante, même s'il devait obtenir une augmentation d'échelon dans les six mois de son poste intérimaire. Ses collègues, qui occupent toujours le poste intérimaire SP 05, seront admissibles à une augmentation d'échelon plus tôt, et le membre, même s'il a réussi à obtenir un placement permanent, prendra du retard par rapport à ses collègues.

Melanie Jessup
Présidente, section locale 00015 du SEI, Kitchener
Comité des communications

CONGRÈS TRIENNAL DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE L'IMPÔT (SEI) DE 2023



The Le  of the Continent

Le Congrès triennal du SEI a eu lieu pour la première fois à Winnipeg du 16 au 19 août 2023. Il a regroupé 188 délégué-e-s, 88 observatrices et observateurs, 14 invité-e-s, 12 membres à vie et membres honoraires et 15 membres du personnel.

Le congrès a débuté avec un joueur de cornemuse qui a accompagné le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président, les dix vice-présidents régionaux, les membres à vie et les membres honoraires dans la salle.

On présente Linda St. Cyr-Saric, une aînée autochtone. Elle est une fière membre de la nation métisse de la rivière Rouge et de la Fédération des Métis du Manitoba. Linda prononce un mot pour reconnaître les territoires et fait une prière. Les membres la remercient de sa présence et lui présentent un témoignage d'appréciation du SEI.

L'adoption des règles de procédure du congrès est le premier point à l'ordre du jour. Un certain nombre de motions de procédure sont proposées pour modifier les règles de procédure. Ces diverses

motions sont rejetées et les règles de procédure sont adoptées.

Le président de la Fédération des travailleurs du Manitoba (FTM), Kevin Rebeck, accueille les participants. Kevin s'implique dans le mouvement syndical depuis plus de 30 ans. À titre de président de la FTM, le confrère Rebeck a lutté pour une loi sur la lutte contre la violence familiale qui a ensuite été reprise partout Canada, sauf au Nunavut. Il parle d'un mouvement syndical uni et fort, d'un salaire suffisant, d'une solide législation en matière de santé et de sécurité, de services publics fiables et d'une dotation adéquate.

Un moment de silence est observé pour commémorer les membres décédés depuis le dernier congrès. Leurs noms sont affichés pendant cette période.

Une fois que toutes les questions de procédure sont réglées, les rapports du président national, du premier vice-président et du deuxième vice-président sont présentés et adoptés.

Le Comité des finances est le premier à présenter son rapport. L'une des principales responsabilités du comité est de présenter un budget triennal pour le fonctionnement du SEI. Doug Gaetz, premier vice-président et président du comité, passe en revue les divers éléments du budget. Après un débat et des questions des délégué-e-s, le budget a été adopté à l'unanimité. La première recommandation du comité, un élément du budget pour des articles promotionnels afin de promouvoir la visibilité du SEI au congrès national de l'AFPC, a été adoptée. La deuxième recommandation, qui consiste à reporter d'une année à l'autre, jusqu'en 2026, les montants inutilisés alloués aux événements autres que ceux du SEI et aux conférences nationales et régionales, a également été adoptée. La troisième recommandation, qui fixe le taux d'indemnité quotidienne, a été adoptée plus tôt.

Au cours des débats tout au long du congrès sur diverses résolutions, il y a eu une augmentation de cotisation totale de 0,53 \$ par membre par mois ou une augmentation de cotisation annuelle de 6,36 \$.

Voici les points saillants des journées tenu du 17 au 19 août, qui indiquent les événements ou les résolutions susceptibles de susciter l'intérêt des membres.

17 août

Une résolution adoptée demande que le SEI entame une discussion avec l'employeur pour accélérer le processus d'adaptation. À l'heure actuelle, il faut beaucoup trop de temps pour régler les questions d'accommodement des membres.

Une résolution est adoptée pour qu'un examen de tous les médias du SEI soit effectué afin d'assurer l'accessibilité pour tous nos membres.

Pendant la période du dîner, de nombreux participants se sont rendus au Musée canadien pour les droits de la personne pour manifester leur solidarité avec nos membres autochtones et les communautés des

(Suite à la page 9)

Premières Nations du Manitoba et d'ailleurs au Canada. Nous avons organisé une manifestation pour soutenir les familles de trois femmes autochtones disparues dont les restes sont présumés se trouver dans le dépotoir de Prairie Green, au nord de Winnipeg.

Le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt condamne fermement l'inaction des divers ordres de gouvernement dans ce dossier, et nous leur demandons d'agir immédiatement et de faire preuve de compassion envers les familles des disparues. Elles méritent d'être respectées et de pouvoir vivre leur deuil avec dignité et respect.



Le Comité des récompenses et des titres honorifiques est appelé à faire des présentations. Cosimo Crupi, le président du comité, présente les épinglettes de 25 ans de service à Sharon Bulger, de la section locale du BSF d'Ottawa, et à Greg Krokosh, vice-président régional (VPR) de la région des Montagnes rocheuses. Greg ne se représente pas au poste de VPR, car il prendra sa retraite au cours de la nouvelle année. Tous ses amis et collègues lui souhaitent une bonne retraite. Greg nous manquera au sein du SEI.

Gary Esslinger, VPR de la région des Prairies, reçoit une épinglette de long service pour ses plus de 40 années de service. Ce qui s'est passé ensuite a été une très grande surprise pour le confrère. Il devait se rendre au micro pour dire quelques mots de remerciement, mais le président lui a demandé de s'asseoir. Le confrère Crupi a ensuite raconté l'histoire d'un membre qui a consacré de nombreuses années de service au syndicat et aux membres et annonce que le confrère Esslinger recevra le titre de Membre à vie, la plus haute distinction du SEI pour ses années de service et son dévouement, non seulement à l'égard des membres, mais aussi à l'égard de ses collègues militants syndicaux. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a été surpris. Il a remercié tout le monde pour le grand honneur et a reçu une ovation.

18 août

Vendredi matin, chacune des dix régions a tenu un caucus pour élire un vice-président régional et un substitut régional pour la région. En outre, des élections ont eu lieu pour élire des délégué-e-s et des remplaçants au Congrès national de l'AFPC. Cette information a été présentée au congrès le samedi après-midi. Une liste des personnes élues et de leurs remplaçants est fournie dans un article distinct fourni dans le présent journal.

Dans l'après-midi, le Comité des statuts est convoqué et commence par une résolution qui modifierait le règlement pour offrir un salaire à temps plein au deuxième vice-président. Auparavant, le titulaire devait prendre un congé non payé pour fonctions syndicales, après quoi il devait retourner travailler pour l'employeur. Le Comité spécial sur la structure du SEI a recommandé que le poste devienne un poste à temps plein comme celui du président national et du premier vice-président. Après un long débat, la question a été mise aux voix et la recommandation du comité est adoptée. Il y a eu deux autres résolutions débattues visant à intégrer dans les règlements le poste de deuxième vice-président. Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

À titre d'information pour le lecteur, il vaut la peine de signaler que les augmentations salariales accordées aux trois postes maintenant rémunérés au sein de l'exécutif national du SEI sont fondées sur les augmentations salariales négociées par le syndicat pour ses membres. De même, il faut mentionner toutes les périodes où les membres du SEI sont en grève, les dirigeants nationaux rémunérés ne reçoivent qu'une indemnité de grève de la même manière et du même montant que les membres.

On a prévu du temps pour rendre un hommage spécial à l'agent principal des relations de travail, Shane O'Brien, qui prendra sa retraite à la fin de septembre. Shane travaille au syndicat depuis de nombreuses années, d'abord avec sa section locale, puis comme VPR pour la région de l'Atlantique, avant de se joindre au personnel du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt, où il a commencé comme agent des relations de travail, avant de passer au poste d'agent principal des relations de travail. Shane est membre honoraire du SEI (une reconnaissance accordée en 2014). Les représentants des dix régions parlent du soutien et des conseils qu'ils ont reçus du confrère O'Brien au fil des ans. Le président national, Marc Brière, parle de la manière dont il s'appuie sur les conseils de Shane et du fait qu'il nous manquera beaucoup. Betty Bannon,

(Suite à la page 10)

membre à vie et ancienne présidente nationale du SEI, s'est jointe à nous virtuellement pour remercier Shane de tout ce qu'il a fait au fil des ans et pour raconter quelques anecdotes.

Enfin, le Comité de négociation est appelé à se pencher sur une résolution à soumettre au Congrès national de l'AFPC selon laquelle le vote en personne est l'option privilégiée en ce qui concerne les votes de grève et les votes de ratification. La recommandation est adoptée.

19 août

Le président du Comité des nominations et des élections, Jean Bergeron, donne des instructions sur le processus électoral. Il commence par l'élection pour les trois postes nationaux. Les résultats de ces élections sont également présentés dans un article distinct.

Tous les dirigeants nationaux élus, ainsi qu'aux dix vice-présidents régionaux et à leurs suppléants, prononcent le serment d'office. Par la suite, le Comité des statuts est rappelé pour traiter de quelques résolutions avant la fin du congrès. Deux résolutions font l'objet de discussions, l'une concernant les membres du Comité des chances égales et l'autre, les Conférences des chances égales. La première résolution a permis aux cinq représentants des groupes d'équité du Comité des chances égales de participer aux trois conférences régionales des chances égales, et elle est adoptée à l'unanimité. La deuxième résolution visant à ajouter une demi-journée de plus aux conférences régionales des chances égales est également adoptée à l'unanimité.

Gary Esslinger
Président du Comité des communications

UN CHALEUREUX AUREVOIR

C'est avec des sentiments partagés que j'écris ce message aujourd'hui. Après 35 ans de service à titre d'agent des relations de travail et d'agent principal des relations de travail du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt, j'ai finalement décidé de prendre ma retraite. Mon dernier jour de travail sera le 29 septembre 2023.

Ce fut un véritable privilège et un honneur d'avoir servi un groupe de membres aussi professionnels, dévoués et reconnaissants. Chacune et chacun d'entre vous, avec qui j'ai travaillé au fil des ans et que j'ai représenté ou aidé d'une façon ou d'une autre, a grandement contribué à enrichir ma carrière. Je me sens véritablement chanceux d'avoir servi un groupe aussi prestigieux et d'avoir eu l'occasion de défendre vos intérêts dans le cadre de la procédure de règlement des griefs, des plaintes en matière de dotation, des négociations et de toutes mes interventions auprès de l'employeur.

J'ai fait de belles connaissances et je me suis fait de nombreux amis pour la vie. Je garderai toujours un bon souvenir de vous et de mon travail en étroite collaboration avec un si grand nombre d'entre vous.

J'entre dans ce nouveau chapitre de ma vie avec un sentiment d'accomplissement et je sais qu'il est maintenant temps pour moi de tourner la page et de laisser l'avenir de notre formidable syndicat entre les mains très compétentes de nos représentants actuels, ainsi que de faire place au recrutement de nouveaux représentants ayant des visions et des idéaux sur la voie à suivre pour notre syndicat. L'avenir appartient à vous, les membres, qui sont le pilier de notre syndicat. Vous me manquerez tous beaucoup et j'espère que nos chemins se croiseront à nouveau.

Merci pour tout ce que vous m'avez donné au fil des ans. Merci de votre soutien, de votre confiance et de votre compréhension. Merci de votre amitié. Vous avez tous une place dans mon cœur, et je ne vous oublierai jamais!

À la prochaine...

En toute solidarité,

Shane O'Brien
Agent principal des relations de travail



LAURÉATS DES BOURSES D'ÉTUDES 2023

Les bourses d'études nationales de 3 000 \$ pour 2023 sont décernées à :

Briony Doyle, Sydney
Nick Pang, Fraser Valley TSO

Bourse d'études nationale **Robert "Bob" Campbell**
Bourse d'études nationale **Diana Gee**

Les bourses régionales de 1 500 \$ pour 2023 sont décernées à :

Pam Brown, St. John's
*Jasmin Jaiya Jouhal, Surrey
Noah Le May, Outaouais
Alyssa Fabiano, Thunder Bay
Jordan Steeves, Kitchener
Keziah Amador, Toronto Est
Michelle Harding, CF Winnipeg
Kyrra Klassen, Saskatoon
Erica Akene, Surrey
Evan Howell, Ottawa AC

La bourse régionale **Al Rollins** de l'Atlantique
La bourse régionale du Québec
La bourse régionale **Jean Bergeron** de Montréal
La bourse régionale **Kent MacDonald** du nord et de l'est de l'Ontario
La bourse régionale **Nick Stein** du sud-ouest de l'Ontario
La bourse régionale **Linda Collins** du Grand Toronto
La bourse régionale des Prairies
La bourse régionale **Don Davoren** des Montagnes Rocheuses
La bourse régionale du Pacifique
La bourse régionale **Shane O'Brien** de la Capitale nationale

** La bourse d'études pour la région de Québec a été allouée à une candidate de la région du Pacifique.*

Les bourses d'études SEI/Compagnie d'assurance La Personnelle de 1 000 \$ pour 2023 sont décernées à :

Jack Roberts, Saint John
Zachary Brideau, Bathurst
Cody Cooper, Toronto ouest
Jordan Khehler, Windsor
Sana Rehman, Thunder Bay
Anita Kaiser, Toronto nord
Andrew Dewis, Ottawa AC
Ateef Ramji, Edmonton
Claire Wilbur, Saint John
Brandon Kennard, Surrey

Région de Québec *
Région de Montréal *
Région des Prairies
Région du sud-ouest de l'Ontario
Région du nord et de l'est de l'Ontario
Région du Grand Toronto
Région de la capitale nationale
Région des Montagnes rocheuses
Région de l'Atlantique
Région du Pacifique



** Les bourses d'études de la Compagnie d'assurance La Personnelle pour les régions de Québec et de Montréal ont été allouées à des candidats de la région de l'Atlantique.*

** La bourse d'études de la Compagnie d'assurance La Personnelle pour la région des Prairies a été allouée à un candidat de la région du Grand Toronto.*

Cosimo Crupi,
Président du Comité des récompenses et des titres honorifiques

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LES SUBSTITUTS

Marc Brière

Président national

Doug Gaetz

Premier vice-président

Adam Jackson

Deuxième vice-président

Kimberley Koch

Vice-présidente régionale
Région du Pacifique

(Substitut à la VPR - Heather Kenny)

Kevin Welgush

Vice-président régional
Région des montagnes rocheuses

(Substitut au VPR - Trixie Gorzo)

Gary Esslinger

Vice-président régional
Région des prairies

(Substitut au VPR - Wanda Dufty)

Jamie vanSydenborgh

Vice-président régional
Région du sud-ouest de l'Ontario

(Substitut au VPR - Jennifer MacPherson)

Cosimo Crupi

Vice-président régional
Région du nord et de l'est de l'Ontario

(Substitut au VPR - Chris Foucault)

Patricia Sleczkowski

Vice-présidente régionale
Région du Grand Toronto

(Substitut à la VPR - Pattrell Jones)

David Lanthier

Vice-président régional
Région de la Capitale nationale

(Substitut au VPR - Tracy Marcotte)

Eddy Aristil

Vice-président régional
Région de Montréal

(Substitut au VPR - Claude Flamand)

Jérôme Martel

Vice-président régional
Région de Québec

(Substitut au VPR - Julien Nobert)

Brian Oldford

Vice-président régional
Région de l'Atlantique

(Substitut au VPR - Darlene Bembridge)

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits en ligne à

<https://www.ute-sei.org/fr/for-members/change-address> ou par courriel à membership@ute-sei.org

Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le (accompagné de votre numéro de membre de l'AFPC) à un-e représentant-e local-e, ou expédiez-le directement au bureau national :

233 rue Gilmour, Suite 800, Ottawa ON, K2P 0P2.